



## Achat immobilier seule en étant mariée

Par **Emma75**, le **02/04/2019** à **10:02**

Bonjour je suis mariée sous le régime de la communauté de bien. Je souhaite acheter un appartement sans faire de crédit car j'ai les fonds nécessaires mais je souhaite être propriétaire sans mon mari qui lui a investi tout son argent dans de l'immobilier à l'étranger et en est le seul propriétaire. Est ce possible pour moi d'acheter seule et en cas de divorce mon mari pourra t- il prétendre à quelque chose ?

Merci d'avance pour votre réponse .

Par **youris**, le **02/04/2019** à **10:42**

bonjour,

vous pouvez acheter seul avec vos fonds propres.

mais sous le régime légal, les gains et salaires sont des biens communs donc si vous achetez avec vos gains et salaires, ce sera un bien commun donc avec la signature de votre mari.

vous pouvez changer de régime matrimonial pour prendre le régime de la séparation de biens.

je comprends que votre mari a investi à l'étranger avec les fonds appartenant à la communauté et qu'il en est le seul propriétaire.

salutations